

POUR LES DEPLACEMENTS A L'ÉTRANGER

Pour partir en stage dans un pays à risque, une demande formelle **obligatoire** d'avis doit être effectuée au préalable auprès du Fonctionnaire de Sécurité Défense (FSD) avant signature de la convention de stage. Chaque demande sera examinée au cas par cas.

L'avis favorable peut-être soumis à des contraintes imposées par le MEAE ou le FSD. Les étudiants et les enseignants s'engagent à s'y conformer. Les demandes doivent être effectuées **1 mois minimum avant le départ** à l'adresse mail suivante : fsd@univ-tlse3.fr. Pour cela les informations suivantes sont impératives:

- 1) Prénom NOM
- 2) Date de début du stage
- 3) Date de fin du stage
- 5) Objectifs / missions du stage et activités effectuées
- 6) Destination Pays et Villes (préciser s'il y a plusieurs villes visitées)
- 7) Nom et adresse exacte de l'organisme accueillant
- 8) Adresse exacte du logement

Il vous sera demandé d'envoyer l'ensemble de ces informations sous un format PDF sous la forme suivante : **NOM-Prénom-Pays du stage**.

Pour les étudiants, l'**avis du FSD** doit être **obligatoirement** transmis au bureau des stages de la FSI : fsi.stages@univ-tlse3.fr

Le FSD vérifie si le pays est à risque notamment au regard du zonage (vert, jaune, orange ou rouge) du lieu de résidence, du trajet et du lieu du stage indépendamment de la situation personnelle et familiale de l'étudiant et de l'enseignant (double nationalité, famille dans le pays en question,...).